

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 30 janvier 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 31**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Héléne PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Pierre SALLIOT a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Edith LANGLOIS, Christian VENGEONS.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, Yves PIET, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20250205-2 : AG\_CONTRAT REGIONAL 2023-2027\_AVENANT N°1

Par délibération du 13 décembre 2023, Les élus de Pré-Bocage Intercom ont autorisé le Président à signer le Contrat Territorial Régional 2023/2027 intégrant 6 projets répondant aux enjeux stratégiques de développement du projet de territoire intercommunal pour un montant total de subvention de 2 350 000€.

n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région		
				Montant	Taux	DC/FRADT
1	PBI	Déconstruction / Reconstruction gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay	3 579 520 €	660 000 €	18%	
2	PBI	Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure	2 500 000 €	625 000 €	25%	
3	Les Monts d'Aunay	Réhabilitation énergétique et extension du cinéma de Les Monts d'Aunay	1 465 430 €	365 000 €	25%	
4	Les Monts d'Aunay	Aménagement du bas de la rue de Caen	990 740 €	50 000 €	5%	
5	Villiers-Bocage	Aménagement de la place de Gaulle (Phase 1)	1 500 000 €	350 000 €	23%	
6	Caumont-sur-Aure	Aménagement de la place Saint-Clair	1 400 926 €	300 000 €	21%	
<b>TOTAUX</b>			<b>11 427 616 €</b>	<b>2 350 000 €</b>		

Deux projets (Aménagement de la ZAC de Val d'Arry et l'aménagement de la vallée de Craham à Cahagnes) considérés comme insuffisamment matures lors de la signature devaient faire l'objet d'une des deux clauses de revoyure.

Par courrier du 4 novembre 2024, M. Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie, a informé M. Gérard LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom qu'il était nécessaire d'entrevoir un avenant à la convention au regard du projet de loi de finances et de la contribution demandée à la Région Normandie.

L'affaiblissement de la capacité d'investissement de la Région impose une réduction de l'enveloppe consacrée aux contrats de territoire, à l'échelle régionale une réduction de l'enveloppe de 15% est entrevue.



Pour Pré-Bocage Intercom, la réduction de la subvention régionale s'établit à 202 449€, soit une baisse de 8,61%. La subvention régionale s'établit, dorénavant, à 2 147 551€ contre 2 350 000 € initialement.

Au regard du contexte exposé, la Communauté de Communes ne peut, en l'état actuel des choses, ajouter de nouveaux projets et notamment ceux entrevus initialement lors des clauses de revoyure.

Après discussion :

- La Commune de Les Monts d'Aunay propose de faire sortir du Contrat Régional, l'aménagement de la rue de Caen (soit un impact de 12,05%).
- La Commune de Villiers-Bocage accepte que l'impact financier (en %) subit par la Commune de Les Monts d'Aunay soit appliqué à la Commune.
- La Commune de Caumont-sur-Aure accepte de diminuer l'enveloppe allouée de 8,61% compte tenu que le projet d'aménagement de la Place Saint Clair est fini et inauguré.
- La Communauté de Communes propose que l'impact budgétaire de la réduction de l'enveloppe régionale s'opère uniquement sur le projet de réhabilitation du gymnase de Caumont-sur-Aure.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, la maquette financière suivante :

 <b>CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027</b> <b>PRE BOCAGE INTERCOM</b> 														
n° FA	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région			Département		Etat		Autres financements (Europe...)		Autofinancement du MO	
				Montant	Taux	DC/FRADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
1	PBI	Déconstruction / Reconstruction gymnase Intercommunal de Les Monts d'Aunay	3 579 520 €	660 000 €	18,50%	FRADT	660 000 €	18,50%	850 000 €	24,00%		0%	1 409 520 €	39,00%
2	PBI	Réhabilitation du gymnase Intercommunal de Caumont-sur-Aure	2 500 000 €	540 565 €	21,62%	FRADT	500 000 €	20,00%	500 000 €	20,00%		0%	959 435 €	38,38%
3	Les Monts d'Aunay	Réhabilitation énergétique et extension du cinéma de Les Monts d'Aunay	1 456 430 €	365 000 €	25,00%	FRADT	190 332 €	13,00%	462 822 €	32,00%	150 000 €	10,00%	288 276 €	20,00%
4	Villers-Bocage	Aménagement de la place de Gaulle (Phase 1)	1 500 000 €	307 831 €	23,00%	FRADT	318 625 €	21,00%	265 000 €	18,00%		0%	608 544 €	38,00%
5	Caumont-sur-Aure	Aménagement de la place Saint-Clair	1 400 926 €	274 155 €	21,50%	FRADT	264 157 €	19,00%	551 068 €	39,00%		0%	311 546 €	20,50%
<b>TOTAUX</b>			<b>10 436 876 €</b>	<b>2 147 551 €</b>			<b>1 933 114 €</b>		<b>2 628 890 €</b>		<b>150 000 €</b>		<b>3 577 321 €</b>	

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de territoire de la Région Normandie qui se compose ainsi :

- L'avenant au contrat de territoire régional 2023-2027
- L'actualisation de la maquette financière intégrant les 5 projets.

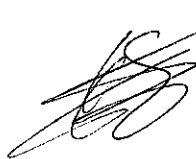
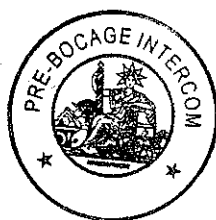
**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une abstention (Guillaume DUJARDIN) décide :**

- **DE VALIDER** le projet d'avenant au Contrat de territoire régional et la nouvelle maquette financière
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Régional 2023-2027 de Pré-Bocage Intercom, ainsi que tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY


Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20250205-20250205-2\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025